

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

DECISION DU MAIRE

N° 075/2025

Objet : Contrat de location de droits de projection publique

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2122-23,

Vu la délibération n°7/2020 du conseil municipal du 2 juin 2020 visée en préfecture le 5 juin 2020 portant délégations données au maire par le conseil municipal,

Vu l'arrêté n°108/2025 portant délégation à Monsieur Roger Perret,

Considérant la volonté municipale d'organiser des manifestations culturelles,

Considérant la proposition de convention entre la ville de Fleury-Mérogis
12 rue Roger Clavier BP 107 à Fleury-Mérogis (91700) représentée par Monsieur Olivier CORZANI, Maire

Et

La Société Swank Films Distribution France SARL 3 Avenue Stephen Pichon, 75013 Paris, représentée par Xavier Ubeira, en sa qualité de Commercial senior.

DECIDE

Article 1 : De signer un contrat de location de droits de projection dans le cadre des festivités de fin d'année 2025 le mercredi 17 décembre pour la diffusion du film « Mission: Noël les aventures de la famille Noël ».

Article 2 : D'autoriser le règlement des dépenses afférentes et notamment :

Le montant pour cette prestation est de 431,63 € TTC (Quatre-cent trente-et-un euros et soixante-trois centimes TTC), payable par la Ville de Fleury-Mérogis, après la prestation et à réception de la facture.

Article 3 : Un exemplaire de cette décision sera transmis à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Fleury-Mérogis, le 21 octobre 2025



Pour le Maire et par délégation
Le 1er adjoint au Maire
Roger Perret